



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique à la Formation et à
l'Innovation Pédagogique

DAFIP/18-766-124 du 22/01/2018

**RECUEIL DE CANDIDATURES POUR LA FORMATION SPECIALISEE PREPARATOIRE AU
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES POUR L'EDUCATION
INCLUSIVE (CAPPEI) 2018 - 2ND DEGRE**

Références : Décret et arrêtés du 10 février 2017 relatifs à la création du CAPPEI - Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques pour l'éducation inclusive

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BELKAMSA - DAFIP - Tel : 04 42 93 88 31 - Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (ASH) - Tel : 06 37 26 01 29

Préambule :

Dans son article 1^{er}, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 affirme le principe d'une école inclusive.

Afin de prendre en compte les parcours des élèves à besoin éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, il a été créé le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et la formation professionnelle spécialisée.

Les nouvelles modalités fixées par le décret et les arrêtés du 10 février 2017 et complétées par la circulaire du 14 février 2017 sont entrées en vigueur lors de la rentrée scolaire 2017.

La formation professionnelle spécialisée qui s'adresse aux enseignants du premier et du second degré de manière coordonnée avec l'exercice des fonctions des candidats, est organisée par modules (tronc commun, modules d'approfondissement, modules de professionnalisation dans l'emploi) d'une durée de 300 heures en amont de l'examen et de 100 heures complémentaires dans le cadre des modules d'initiative nationale. Le tronc commun sera proposé en totalité dans l'académie. L'ouverture des modules sera étudiée selon les besoins exprimés et certains modules pourront être organisés au niveau de la région académique, à l'ESPE de Lyon ou l'INS-HEA de Suresnes.

Les enseignants retenus pour suivre la formation bénéficieront dès le mois de juin de cette année scolaire d'une semaine de préparation lors de laquelle celle-ci leur sera présentée dans sa globalité. Les choix de parcours de formation seront arrêtés en lien avec la pratique du stagiaire et l'exercice sur un poste support de formation.

A l'issue de la formation, un examen de certification comportant 3 épreuves consécutives sera organisé. Chaque stagiaire retenu devra procéder à son inscription auprès du service du rectorat dès l'ouverture de la campagne d'inscription en décembre 2018.

Des modules d'approfondissement ou de professionnalisation seront également accessibles aux enseignants titulaires du 2 CA-SH, qui comme le prévoient les mesures de transition du décret, souhaiteraient s'engager dans l'obtention du CAPPEI.

I – PUBLICS CONCERNES

Pour le 2nd degré, les enseignants de l'enseignement public, titulaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée, exerçant leur fonction dans les établissements scolaires et établissements et services, accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie peuvent solliciter un départ en formation.

II – INFORMATIONS DES CANDIDATS :

Une demi-journée d'information académique présentant la formation aura lieu :

Mercredi 7 février 2018

14H00

ESPE Aix-en-Provence

ainsi qu'en visio-conférence sur les sites de l'ESPE d'Avignon et des DSDEN 04 et 05.

Toutes questions éventuelles peuvent être adressées à Mme DOMOISON, conseillère pédagogique académique ASH par mail : beatrice.domoison@ac-aix-marseille.fr

III – MODALITES DE RECUEIL DES CANDIDATURE :

Les inspecteurs et chefs d'établissement doivent veiller à mobiliser les enseignants les plus engagés pour préparer cette certification tout en permettant une diffusion la plus large possible de cet appel à candidatures. Pour être étudiés en commission constituée d'inspecteurs et de formateurs de l'ESPE, les dossiers des professeurs intéressés, devront parvenir à la DAFIP **avec l'avis du chef d'établissement et de l'inspecteur de la discipline**, directement par mail à nadia.belkamsa@ac-aix-marseille.fr et copie à ce.ctash@ac-aix-marseille.fr. Tout dossier ne portant pas les deux avis ne pourra être étudié. Les décisions portant sur le départ en formation seront subordonnées à l'exercice ou l'affectation des fonctions sur les postes mentionnés au 1^{er} paragraphe à l'issue des mouvements et communiquées après consultation des instances paritaires.

La date limite des retours est fixée au **mercredi 21 MARS 2018.**

PJ : Dossier de candidature

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**DOSSIER DE CANDIDATURE AUX DISPOSITIFS
DE FORMATION PRÉPARATOIRES AU CAPPEI**

Année scolaire 2018-2019

NOM		Prénom	NOM de jeune fille
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.	
Adresse personnelle :		Date de naissance :	
Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> divorcé(e)		Téléphone : Adresse mail	
Concours Education nationale et date de titularisation : <input type="checkbox"/> Agrégation <input type="checkbox"/> CAPES Discipline enseignée : <input type="checkbox"/> CAPET <input type="checkbox"/> CAPLP <input type="checkbox"/> Autres : Diplômes : Ancienneté générale de service :ans Date de la dernière inspection :Nom de l'inspecteur : Avez-vous déjà suivi une préparation au 2 CA-SH ? : Avez-vous déjà validé une option du 2 CA-SH ? :			
Etablissement d'exercice, adresse et téléphone :			
Enseignements réalisés en 2017-2018 auprès d'élèves en situation de handicap ou nécessitant un enseignement adapté :			
<input type="checkbox"/> SEGPA EREA <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu pénitentiaire <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu hospitalier <input type="checkbox"/> ULIS <input type="checkbox"/> Intervention auprès d'élèves handicapés, affectés dans une classe de cycle. <input type="checkbox"/> autre (à préciser)	Nombre d'heures par semaine	Nom de l'Etablissement A préciser si différent de l'établissement d'exercice : <u>Préciser le nombre d'élèves accueillis :</u>	

Modules souhaités par ordre de préférence :

Modules d'approfondissement (2 au choix) :

- Grande difficulté scolaire, module 1
- Grande difficulté scolaire, module 2
- Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école
- Troubles psychiques
- Troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- Troubles des fonctions cognitives
- Troubles de la fonction auditive
- Troubles de la fonction visuelle, modules 1 et 2
- Troubles du spectre autistique, modules 1 et 2
- Troubles des fonctions motrices ou EREA

Modules de professionnalisation :

- Enseigner en SEGPA ou EREA
- Travailler en RASED – Aide à dominante pédagogique /dominante relationnelle
- Coordonner une ULIS
- Enseigner en Unité d'enseignement, en établissements médico-sociaux
- Enseigner en milieu pénitentiaire centre éducatif fermé

Avis circonstancié du Chef d'établissement	Avis circonstancié des corps d'Inspection
Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :	Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :
Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes :	Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes :
<u>Date :</u> <u>Signature :</u> <u>Cachet de l'établissement</u> <input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable	<u>Date :</u> <u>Signature</u> <input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable

Lettre de motivation du candidat

NOM :

PRENOM :

SIGNATURE :

DATE :